

Département du Var

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
DE SAINT CYR SUR MER**

Arrondissement de
TOULON

Canton
de Saint Cyr sur Mer

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2020-15

Nombre de Membres 13

Séance du 1^{er} septembre 2020

En exercice : 13
Présents : 12
Exprimés : 13
dont représenté : 1

L'an deux mille vingt, le premier septembre,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER réuni dans la salle des Glycines – avenue d'Arquier, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Président.

OBJET :

Etaient présents : MM BARTHELEMY -BAIXE. MMES GUIROU – SAMAT – MANOUKIAN – ORSINI – ALIMY – COURTIER – DUVAL – SCARSO – TROGNO - NEVIERE

**DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE
N°1 - 2020**

Etait excusée : Mme de PISSY (procuration à Mme ORSINI)

**REPRISE
DES RESULTATS
2019**

Assistent : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.
Mme CONI – Directrice de la Résidence Autonomie

Vu le compte administratif 2019 de la Résidence Autonomie la Falquette approuvé par délibération du Conseil d'Administration dans sa séance du 2 juillet 2020,

Vu le compte de gestion 2019 du comptable approuvé par délibération de la même séance,
Et conformément à l'instruction comptable M22,

Monsieur Le Président propose d'apporter les inscriptions définitives de la reprise des résultats 2019, d'un montant de **41 391,86 €**, au budget 2020, en section d'Exploitation, pour faire face à des dépenses exceptionnelles en lien avec la crise du COVID-19 et selon le tableau suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
R-002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 391,86 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 391,86 €
D-606122 : Electricité	0,00 €	10 085,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6066 : Fournitures médicales	0,00 €	4 617,55 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	14 702,55 €	0,00 €	0,00 €
D-64151 : Rémunération principale	0,00 €	26 689,31 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	26 689,31 €	0,00 €	0,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	41 391,86 €	0,00 €	41 391,86 €
Total Général		41 391,86 €		41 391,86 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité la Décision Budgétaire Modificative n°1-2020 proposée sur le Budget 2020 de la Résidence Autonomie La Falquette.

Ainsi fait et délibéré, Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY